

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 21 février 2020, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, M. Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ M. Gérard FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, M. Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD, M. Frédéric BREGÉARD, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Colette MANSUY, M. Pascal BURGAIN, Mmes Claudine COLAS, Mélanie CHERRIER, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Gérard FRANÇOIS, Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. Jacques DEWAELE*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), MM. Ghislain GALLAND, Gérard BARDOT, Pierre-Jean COURBEY (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT, MM. Jonathan HAUVILLER, Jean-Luc LEFEUVRE, Mmes Catherine PAILLARD, Michèle WALTER, MM. Joël GERARD (remplacé par Mme Mélanie CHERRIER), Bernard ZABEL (remplacé par M. Alain FORTIER), Mme Marie-Françoise MEYER (pouvoir à Mme Virginie BURTIN), MM. Philippe ALAVOINE, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Marie VIROUX, M. Jean-Marie LECLERE, Ludovic CHAUMET

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 5 MARS 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2020-060 : Marchés publics - Acquisition de véhicules électriques - Avenant n° 1 au lot 1

Il est rappelé à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat a passé avec la société RNO BYMYCAR VOSGES – 95 faubourg de Ménil – 54300 LUNÉVILLE, les marchés d'acquisition et de maintenance de véhicules électriques pour les montants suivants :

- ✓ Lot 1 – véhicules électriques type « citadine » ou « berline compacte » pour un montant de 1 011 290,40 € H.T. (hors bonus écologique).
- ✓ Lot 2 – véhicules électriques type « utilitaire polyvalent » ou « ludospace » pour un montant de 55 901,12 € H.T. (hors bonus écologique).

La société RNO BYMYCAR VOSGES étant dans l'obligation de sous-traiter la maintenance des véhicules électriques (lots 1 et 2) avec la société DIAC LOCATION (14 avenue du Pavé Neuf – 93168 NOISY LE GRAND CEDEX), le contrat de maintenance avec ce sous-traitant s'élève à 40 032,00 € H.T. (soit 1 000,80 € H.T./véhicule) au lieu de 41 480 € H.T. (soit 1 037,00 € H.T./véhicule) pour le lot 1, le montant de la maintenance pour le lot 2 restant inchangé.

Aussi, il est nécessaire d'établir un avenant en moins-value de 1 448,00 € H.T. afin de mettre en cohérence le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- Autorise le président à signer l'avenant 1 au lot 1 pour un montant en moins-value de 1 448,00 € H.T. avec la société RNO BYMYCAR VOSGES – 95 faubourg de Ménil – 54300 LUNEVILLE, ramenant le montant du marché à 1 009 842,40 € H.T.

Fait et délibéré à Baccarat, le 27 février 2020

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20200227-2020-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020